

Le Pr Perronne tient parole et contre-attaque

Publié le 18/12/2020 à 20:24



CP
FS

PARTAGER :

Auteur(s): FranceSoir

A+A

Christian Perronne a annoncé par l'intermédiaire de son avocat porter plainte.

Il l'avait dit sur le plateau du Défi de la vérité, où nous l'avions reçu, et il n'a pas tardé à joindre le geste à la parole.

Par un communiqué, son avocat Me Thomas Benages a annoncé qu'avec son autre conseil Me Séverine Manna, ils avaient déposé une plainte ordinaire pour leur client.

Cette dernière vise le jeune Dr Nathan Peiffer-Smadja que nous avons déjà évoqué.

Retrouvez le texte du communiqué :

Communiqué du 18 décembre 2020

Mercredi 16 décembre 2020, le Pr Christian PERRONNE a été contraint de saisir le Conseil de l'Ordre des médecins suite à des faits de harcèlement en ligne provenant d'un confrère actuellement Chef de Clinique Assistant à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Ce 16 décembre, par l'intermédiaire de ses avocats, Me Thomas BENAGES et Me Séverine MANNA, le Professeur PERRONNE a déposé une plainte ordinaire à l'encontre du Dr Nathan Peiffer-Smadja, qui était interne en médecine, puis qui est devenu récemment Chef de Clinique Assistant, et qui se présente sur les réseaux sociaux comme Infectiologue.

Sur une période de 6 mois, entre les mois de mai et octobre 2020, le Dr Nathan Peiffer-Smadja va publier de façon récurrente des tweets injurieux, diffamatoires et menaçants, à l'encontre du Pr PERRONNE.

Par ses tweets, le Dr Nathan Peiffer-Smadja n'hésite pas à convoquer l'opinion publique et à interpeller la twittosphère pour que soit signée et diffusée une pétition contre le Pr PERRONNE, ou bien en lançant des appels à agir à son encontre. Il a été signalé au Conseil de l'Ordre des Médecins que de tels faits sont qualifiés par les juridictions pénales de harcèlement moral en ligne.

Ainsi, par ses tweets, le Dr Peiffer-Smadja ne se contente pas de faire état de désaccords scientifiques avec le Pr PERRONNE, mais il va inventer des faits visant à diffamer celui-ci.

Par ailleurs, il n'hésite pas à faire mention de l'âge du Pr PERRONNE et du fait qu'il soit proche de la retraite afin de le discréditer, tenant ainsi des propos ouvertement discriminatoires en raison de l'âge.

Par ses tweets, le Docteur Peiffer-Smadja a manifestement violé le code de déontologie médicale qui prévoit que les médecins doivent entretenir entre eux des rapports de bonne confraternité et qu'ils ne doivent jamais médire d'un confrère dans l'exercice de sa profession.

Cette plainte ordinaire vise donc à répondre, dans le cadre d'une procédure officielle, à ce médecin qui utilise des méthodes de communication diffamatoires et injurieuses, qui violent, de façon récurrente, grave et délibérée le code de déontologie médicale.

Thomas BENAGES
Avocat Associé

Auteur(s): **FranceSoir**